

# Les malades ne paieront pas

lundi 17 septembre 2007, par [DEBROCA Arnaud](#), [MEZZI Dominique](#) (Date de rédaction antérieure : 13 septembre 2007).

**Sarkozy utilise la compassion envers les malades pour justifier les franchises. Mais les associations de malades ne sont pas dupes. Entretien avec Arnaud Debroca, secrétaire général de la Fédération des accidentés de la vie.**

La Fédération nationale des accidentés de la vie (accidents du travail, handicaps), la Fnath, a réagi vivement lorsque la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, s'est exclamée, à propos des franchises : « *Qui ne peut pas payer quatre euros par mois ?* » La fédération fait partie du Collectif interassociatif sur la santé (Ciss), qui fédère 25 associations de malades (diabétiques, myopathes, séropositifs, etc.), qui dénoncent la rupture de solidarité du projet Sarkozy. Ces prises de positions sont décisives pour démonter la propagande du pouvoir.

## **? Cette mesure serait inédite dans l'histoire de la Sécurité sociale ?**

Arnaud Debroca - Les arguments du pouvoir ont changé. Avant, il s'agissait, par les franchises, de « responsabiliser » les assurés sociaux dans leurs dépenses. Aujourd'hui, on veut financer des plans de santé publique : maladie d'Alzheimer, cancer, soins palliatifs. Nous étions déjà contre une mesure pour redresser les comptes en responsabilisant les assurés. Nous avons l'expérience des tickets modérateurs et autres franchises déjà existantes d'un euro par consultation, ou de 18 euros sur les actes lourds : cela ne marche pas. Mais nous sommes encore plus opposés aux nouvelles justifications. Ce n'est pas aux malades de financer les politiques publiques. La mesure est totalement inédite. En plus, une fois les franchises décidées, leur montant évolue. Le plafond d'un euro est passé à quatre par jour. Les piliers fondateurs de la Sécurité sociale sont remis en cause.

## **? La propagande du gouvernement a-t-elle un écho ?**

A. Debroca - Peut-être dans le grand public et les médias. A priori, il paraît normal de financer les grandes maladies. Mais nos adhérents ne sont pas dupes, surtout quand M<sup>me</sup> Bachelot affirme que tout le monde peut payer 4 euros. Notre association, de plus, refuse l'application de ces franchises aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. C'est une remise en cause de la gratuité de soins. Ces malades sont victimes de double peine : ils sont victimes d'accidents du travail dont ils ne sont pas responsables, et dont la réparation n'est pas du tout intégrale et, en plus, on leur enlèverait la gratuité des soins acquise jusqu'ici !

## **? Comment allez-vous mobiliser ?**

A. Debroca - Nous faisons partie du Collectif interassociatif sur la santé (Ciss), qui a pris position et va décider d'actions propres. Nous allons saisir les députés avant le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale. Nous participerons aux différentes actions décidées. Nous organisons une manifestation nationale le 13 octobre, avec l'Association de défense des victimes de l'amiante (Andeva), afin d'exiger la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Dans ce cadre, nous ciblons aussi la question des franchises.

- Fnath : [antenne.nationale.fnath.com](http://antenne.nationale.fnath.com) ; Ciss : [www.leciss.org](http://www.leciss.org).
- 

**P.-S.**

\* Rouge n° 2218 du 13 septembre 2007. Propos recueillis par Dominique Mezzi.